

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2016/09/14/2016022367/justel>

---

Dossier numéro : 2016-09-14/02

## Titre

14 SEPTEMBRE 2016. - Arrêté royal portant exécution de l'article 156bis, alinéa 1er, première phrase, de la loi du 29 avril 1996 portant des dispositions sociales, en ce qui concerne les modalités selon lesquelles les organismes assureurs sont tenus de transmettre à la cellule technique les informations nécessaires au couplage des données qui servent de base pour les montants de référence et les prestations ambulatoires réalisées au cours de la période de carence

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 26-07-2018 inclus.

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 22-09-2016 page : 64280

Entrée en vigueur : 02-10-2016

---

## Table des matières

---

## Texte

[Abrogé] <L 2018-07-19/07, art. 14, 002; En vigueur : 01-01-2019>